

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 février 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 27 février 2009, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Laurence LEMOINE, Serge CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI.

Excusés : Bernard CHATELLET, Alain CULLET,

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Comptes administratifs 2008** :

❶ Budget communal :

* Fonctionnement :	Dépenses :	150 561,90 euros
	Recettes :	494 820.29 euros dont 170 603.59 € d'excédent antérieur

Soit un excédent de 344 258,39 euros

* Investissement :	Dépenses :	85 868.63 euros
	Recettes :	18 118.80 euros dont 11 240.41 € d'excédent antérieur

Soit un déficit de 67 749.83 euros

❷ Budget Eau-Assainissement :

* Fonctionnement :	Dépenses :	32 671.84 euros
	Recettes :	86 519.06 euros dont 15 733.14 euros d'excédent antérieur

Soit un excédent de 53 847.22 euros

* Investissement :	Dépenses :	100 821.56 euros
	Recettes :	73 422.36 euros

Soit un déficit de 27 399.20 euros

❸ Régie électrique :

* Fonctionnement :	Dépenses :	41 117.49 euros
	Recettes :	63 864.64 euros dont 12 178.95 d'excédent antérieur

Soit un excédent de 22 747.15 euros

* Investissement :	Dépenses :	0.00 euros
	Recettes :	1 232.05 euros excédent antérieur

Soit un excédent de 1 232.05 euros

- Prévoit une réunion de la commission des finances pour la préparation des budgets primitifs le 2 mars 2009 à 18 heures 30.
- FCTVA : cette année, pour relancer l'économie, une chose change au niveau du FCTVA : on peut demander le versement de la TVA l'année suivant les travaux si la commune s'engage à investir davantage en 2009. Pour ce faire une convention doit être signée avec la Sous Préfecture avant le 1<sup>er</sup> avril 2009. Accepte cette proposition.

- **Travaux 2009** :

- Prévoit les travaux à effectuer en 2009 :
  - Enrobé
  - Remplacement de la cloche cassée dans le décanteur digesteur : 12 500 € H.T.
  - Changement des barrières dans le village ; étudie les différentes propositions et décidera de l'entreprise à retenir lors d'une prochaine réunion
  - Prend connaissance de deux devis pour effectuer les murets pour les socles des barrières : demande d'avoir d'autres propositions de tarifs.
  - Mettre un grillage et refaire l'étanchéité à l'aire de jeux. Comme il est impossible de mettre d'autres jeux, il faudra réfléchir sur un autre lieu.
  - Réfléchit sur la façon de cacher les containers à ordures ménagères près du bassin.
  - Décide de continuer l'étude du cimetière.
  - Réfléchit sur la possibilité d'agrandir la décharge de La Chentraz.
  - Mettre un panneau d'affichage au Puits.
- Apprend qu'un devis supplémentaire a été fourni pour la demande de subvention dans le cadre du FDEC.

- **Urbanisme** :

- Examine un Permis de construire dont un avis favorable avait été donné préalablement par la Commission d'urbanisme.
- Prend connaissance de la demande d'annulation d'un permis de construire par son demandeur.
- Carte communale : les services de l'Etat ont envoyé le « porter à connaissance ». Une réunion avec les conseillers municipaux aura lieu avec M. LAFFONT (DDE de Chambéry) et Mme GERARD (DDA de Chambéry) le 10 mars 2009 à 9 h 30.
- Apprend que le dossier du PLU de la Commune de Le Bois est en Mairie. Les Conseillers municipaux peuvent le consulter afin de donner un avis.
- Est intéressé pour effectuer la numérisation du cadastre de 1730 (1<sup>er</sup> cadastre) en commun avec toute la vallée des Belleville. Le coût pour Fontaine le Puits serait de 3 277.50 € HT. Une réunion se fera sur ce sujet.

- **Affaires diverses** :

- Prend connaissance de la réunion des Régies de Tarentaise qui s'est tenue le 20 février 2009 pour travailler sur un projet pour mettre en commun nos moyens.
- Donne l'autorisation de passer sur le territoire de la commune pour la course cycliste « La Bourgui » le 2/08/2009.
- Jean Luc BERTAMELLE s'est proposé pour refaire les anciennes croix qui sont abîmées. Un mélèze lui sera attribué pour ce travail.
- Demande s'il est possible d'avancer la sonnerie des cloches d'une heure le matin (8 h au lieu de 9 h) et de la repousser d'une heure le soir (19 h au lieu de 18 h). Les voisins proches seront contactés pour avoir leur avis.

- La séance est levée vers 21 heures 30.

*Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 03 mars 2009 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

A FONTAINE LE PUIITS, le 02 mars 2009.

Le  
Marin SOLLIER

Maire